



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE Séance du 9 avril 2015

L'an 2015, le 9 avril à 20 heures 00, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE s'est réuni à Salle des conférences, Maison de l'emploi et de la formation de l'arrondissement d'Aubusson, esplanade Charles-de-Gaulle 23200 AUBUSSON, sous la présidence de M. Michel Moine, président.

■ ETAIENT PRESENTS

DÉLÉGUÉS TITULAIRES • Mesdames, Messieurs, Michel MOINE, Jean-Claude VACHON, Renée NICOUX, Jean-François RUINAUD, Jean-Luc VERONNET, Marie-Françoise VERNA, Jean-Marie LEGUIADER, Georges LECOURT, Gérard AUMEUNIER, Valérie BERTIN, Claude BIALOUX, Jacques BOEUF, Jean-Paul BURJADE, Mathieu CHARVILLAT, Michelle COLLETTE, Philippe COLLIN, Robert CUISSET, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean Louis DELARBRE, Yvette DESMICHEL, Michel DIAS, Jacques GEORGET, Isabelle GRAND, Jean-Luc LEGER, Pierrette LEGROS, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Thierry LETELLIER, Maurice MAGOUTIER, Catherine MOULIN, Gilles PALLIER, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Jeanine PERRUCHET, Bernard Pradelle, Denis PRIOURET, André RENAUX, Alex SAINTRAPT, Dominique SIMONEAU, Corinne TERRADE, Annie WOILLEZ

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS • Mesdames, Messieurs, Gisèle ANTON faisant suite au(x) remplacement(s) suivant(s) : Guy BRUNET par Gisèle ANTON

■ ETAIENT EXCUSES.....

Gérard CHABERT

■ AVAIENT DONNE POUVOIR

Isabelle PISANI à Michel MOINE, Christian ARNAUD à Denis PRIOURET, Serge DURAND à Robert CUISSET, Philippe GILLIER à Corinne TERRADE, Martine SEBENNE à Mathieu CHARVILLAT, Didier TERNAT à Renée NICOUX

Le président ayant constaté le quorum atteint, il déclare la séance ouverte.

SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Monsieur Jean-Luc LEGER est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Fixation des taux de TEOM pour l'année 2015
2. Fixation des taux des taxes pour l'année 2015 : CFE, TH, TFB, TFNB.
3. Affectation des résultats et adoption des budgets primitifs 2015
4. Refinancement d'un contrat de prêt

5. Mise en oeuvre d'un tarif supplémentaire au CLSH de FELLETIN pour une sortie au PAL

6. Attributions de subventions



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST INVITE A EXAMINER LES POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR.

1) Fixation des taux de TEOM pour l'année 2015

M. Robert CUISSET présente aux délégués le tableau des bases et du produit de la TEOM pour les années 2014 et 2015 :

Les conseillers sont informés des données relatives aux bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des taux pour chaque zone de perception. Le produit attendu à taux constants est également estimé.

BASE			
Zones	Bases 2014	Bases prévisionnelles 2015	Evolution
1	4 246 120.00 €	4 316 153.00 €	70 033.00 €
2	1 750 751.00 €	1 779 850.00 €	29 099.00 €
3	4 337 097.00 €	4 375 704.00 €	38 607.00 €
4	273 539.00 €	277 458.00 €	3 919.00 €
5	334 592.00 €	340 558.00 €	5 966.00 €
6	1 234 882.00 €	1 255 226.00 €	20 344.00 €

PRODUIT			
Zones	Produit 2014	Produit 2015 à taux constant	Taux
1	527 368.00 €	536 066.20 €	12.42%
2	184 529.00 €	187 596.19 €	10.54%
3	529 126.00 €	533 835.89 €	12.20%
4	25 849.00 €	26 219.78 €	9.45%
5	46 308.00 €	47 133.23 €	13.84%
6	166 709.00 €	169 455.51 €	13.50%
	1 479 889.00 €	1 500 306.80 €	20 417.80 €

Il rappelle les périmètres des 6 zones d'application de la TEOM.

Il est proposé au conseil de ne pas modifier les taux et de fixer les taux de TEOM pour l'année 2015 comme suivent :

ZONES	TAUX
1	12.42%
2	10.54%
3	12.20%
4	9.45%
5	13.84%
6	13.50%

► DEBAT ET VOTE

Le Président met au vote le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE le présent rapport : 3 CONTRE (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE (procuration)).

2) Fixation des taux des taxes pour l'année 2015 : CFE, TH, TFB, TFNB.

M. Robert CUISSET donne lecture des bases et produits prévisionnels de fiscalité.

Les conseillers sont informés des données fiscales relatives aux bases et au produit fiscal attendu à taux constants :

BASE			
	Bases 2014	Bases prévisionnelles 2015	Evolution
CFE	2 273 470.00 €	2 239 000.00 €	- 34 470.00 €
TH	15 277 978.00 €	15 480 000.00 €	202 022.00 €
TFB	12 392 036.00 €	12 638 000.00 €	245 964.00 €
TFNB	605 581.00 €	610 900.00 €	5 319.00 €

PRODUIT			
	Produit 2014	Produit 2015 à taux constant	Taux
CFE	685 764.00 €	675 676.00 €	30.17%
TH	1 506 408.63 €	1 526 328.00 €	9.86%
TFB	753 435.79 €	768 390.00 €	6.08%
TFNB	40 816.16 €	41 175.00 €	6.74%
	2 986 424.58 €	3 011 569.00 €	

-10 088.00 €
19 919.37 €
14 954.21 €
358.84 €
25 144.42 €

Il est proposé de ne pas apporter de modification aux taux appliqués en 2014 :

- CFE : 30.17%
- TH : 9.86%
- TFB : 6.08%
- TFNB : 6.74%

Il est précisé que l'application de l'intégration fiscale progressive (lissage) continue bien entendu à s'appliquer.

► DEBAT ET VOTE

Le Président met au vote le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE le présent rapport : 3 CONTRE (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE (procuration)).

3) Affectation des résultats et adoption des budgets primitifs 2015

M. CUISSET indique que conformément aux comptes administratifs adoptés lors de la séance du 31 mars 2015, il est proposé d'entériner l'affectation suivante :

- Budget principal
Résultat reporté en fonctionnement (R002) : 1 101 820.59 €

- Budget Atelier relais
Affectation en investissement (R1068) : 6 493.39 €
Report en fonctionnement (R 002) : 994.56 €

- Budget SPANC
Résultat reporté en fonctionnement (D002) : 7 729.97 €

- Budget Zones d'activités
Résultat reporté en fonctionnement (D002) : 332 340.00 €

Puis M. CUISSET et M. COMBE présentent aux délégués les budgets 2015 projetés à l'écran.

BUDGET PRINCIPAL :

En dépenses de fonctionnement :

Compte 611 : le chiffre s'explique par une modification dans la gestion des ordures ménagères : reprise en régie de la déchetterie du Thym.

Compte 617 : sommes prévues pour le diagnostic foncier agricole et le projet de territoire

Compte 6068 : nouvelles dépenses liées au transfert de l'enfance : dépenses du CLSH de Felletin prévues sur ce compte.

Compte 637 : il s'agit de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Compte 616 : augmentation liée à l'assurance dommage-ouvrage sur le chantier piscine.

Compte 6132 : hausse liée à l'évolution de la déchetterie du Thym : location du site à l'entreprise Fayolle.

On constate donc que les plus grosses dépenses vont aux ordures ménagères (61%), loin devant l'administration générale (18%).

Mme Renée NICOUX demande des précisions sur la ligne « Autres organismes ».

M. COMBE précise qu'il s'agit de remboursements d'échéances d'emprunts remboursés par la CIATE concernant un bâtiment situé à St-Sulpice les Champs qui a été transféré à Creuse Grand Sud.

Il recommande de regarder la colonne « réalisé » car le document (maquette officielle) ne tient pas compte des délibérations modificatives intervenues en cours d'année (le budget primitif seul n'est pas significatif).

Compte 6574 : la dépense de 501 533 € s'explique par les transferts de charges enfance (Clé de Contacts) et Office de Tourisme. Ces associations agissent comme prestataires de services.

Mme NICOUX remarque que les frais de personnels sont inférieurs aux prévisions de l'année dernière, or 2 recrutements sont prévus aux ordures ménagères et voirie.

M. COMBE explique que la prévision budgétaire de l'année dernière était très généreuse. Cette année il est proposé de mieux coller au réalisé de l'année dernière.

Mme Michelle COLLETTE demande pourquoi il est proposé 20 000 € pour la médiathèque au lieu de 30 000 € l'année dernière.

M. COMBE affirme qu'il s'agit de mieux se caler sur le réalisé et de rechercher des économies d'échelle, sur toutes les lignes.

Mme COLLETTE pense que la médiathèque propose des interventions de qualité, qu'il ne faut pas arrêter.

M. COMBE explique que ces interventions ne coûtent pas si cher, il s'agit surtout du défraiement des intervenants.

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 : il convient de prévoir des remboursements d'assurance en cas de maladie d'un agent.

Chapitre 70 : les CLSH vont générer des recettes

Chapitre 74 : certes la DGF diminue mais le chapitre est en augmentation car là encore les CLSH vont générer des recettes (subvention de la CAF...)

Compte 70688 : on impute ici les reprises de matériaux dans les déchetteries.

Compte 70845 : il s'agit de la mise à disposition d'une secrétaire de mairie, dont le salaire est remboursé par les communes concernées au prorata.

Chapitre 73 : on note une chute de la CVAE.

Compte 7478 : y seront imputées les subventions aux services enfance qui augmentent, car Felletin et Aubusson sont maintenant transférés.

Compte 7473 : à la demande de la trésorerie, les remboursements liés aux Contrats d'Avenir seront imputés sur ce compte.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 20 : on trouve ici une étude de faisabilité d'un PLUI, une étude sur le site Sallandrouze, une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Chapitre 24 : il s'agit de subventions au Fonds Régional de la Tapisserie, la construction de la cité de la tapisserie, la Maison d'Accueil Spécialisée de St-Marc à Loubaud, le Programme d'Intérêt Général.

Il est souligné une erreur matérielle sur le document, au chapitre 204, il ne faut pas tenir compte des 2 premières lignes.

Chapitre 21 : il s'agit du projet de légumerie pour l'ADAPEI, un local commercial à St-Sulpice, achat de logements à Gentioux, acquisition de la ressourcerie, matériel informatique, matériels pour la piscine.

Chapitre 23 : on retrouve ici le logement de l'épicerie de Faux la Montagne, la ferme de Lachaud, La Maison de Santé, des provisions pour travaux.

Mme NICOUX pense qu'on ne peut pas faire le lien entre le document papier et le document projeté.

M. Michel MOINE répond que le but de la projection est de rendre plus simple les documents très obscurs du plan comptable.

M. COMBE indique que toutes les opérations d'équipements sont détaillées par numéros, avec des montants TTC.

M. CUISSET souligne qu'un effort particulier est fait sur la voirie, car le territoire s'est agrandi.

M. Jean-François RUINAUD acquiesce.

Recettes d'investissement :

M. COMBE précise que seules sont inscrites les subventions certaines, s'appuyant sur des arrêtés, mais qu'il y en aura d'autres sur des projets travaillés actuellement par nos services.

Mme Pierrette LEGROS demande d'avoir le document par internet ou sur le site car on ne voit pas bien à l'écran.

M. MOINE répond qu'on peut retrouver beaucoup de ces chiffres dans le document d'orientation budgétaire. Il est possible aussi de l'envoyer par mail.

BUDGETS ANNEXES :

M. CUISSET donne lecture des documents budgétaires.

SPANC : le budget s'équilibre à 74 009,97 €

M. Thierry LETELLIER demande quelle est la durée d'amortissement du véhicule du SPANC.

M. COMBE indique qu'un véhicule est amorti sur 5 ans.

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :

M. COMBE précise que les études et les travaux sont imputés d'abord en fonctionnement, puis remontent en investissement par des opérations d'ordre. C'est une comptabilité de stock.

ATELIER RELAIS :

Le locataire est le garage Desreboulles à St-Alpinien. Le remboursement du capital de l'emprunt se monte à 6750 €.

Le Président met au vote le projet de délibération.

Budget principal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE le présent rapport : 2 ABSTENTIONS (VERNA, BURJADE) et 4 CONTRE (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE (procuration), LEGROS).

SPANC :

Adopté à la majorité :

2 ABSTENTIONS (VERNA, BURJADE) et 4 CONTRE (PRADELLE ; CHARVILLAT ; SEBENNE (procuration), LEGROS).

ZAE :

Adopté à l'unanimité : 1 ABSTENTION (BURJADE)

Atelier-relais :

Adopté à l'unanimité : 1 ABSTENTION (BURJADE)

4) Refinancement d'un contrat de prêt

M. CUISSET indique que la communauté de communes est titulaire d'emprunt auprès de DEXIA Crédit Local, à taux fixe de 4.74%. Bien qu'il ne s'agisse en rien d'un emprunt structuré, la somme a été empruntée en francs suisses et la communauté subit ainsi l'effet des pertes de change.

La proposition de DEXIA est une renégociation permettant de passer d'un taux fixe de 4.74% à un taux fixe de 3.58 %.

Cette proposition n'a pas pour effet de prolonger la durée de l'emprunt. Le montant de l'échéance sera constante : 7 037.52 €.

L'objectif est de refinancer l'emprunt sur une somme en EUROS afin de limiter les frais liés au change de monnaie. L'opération nous permet de passer à un taux d'intérêt un peu plus attractif.

M. MOINE précise qu'il ne s'agit pas d'un emprunt toxique (à taux variable) mais d'un emprunt à taux fixe. Il convenait de sécuriser cet emprunt par rapport au taux de change, suite aux dernières décisions des autorités suisses. Cet emprunt restera à taux fixe.

Mme COLLETTE demande de quelle banque DEXIA est-elle la succursale.

M. MOINE répond que c'était une banque publique franco-belge, LA banque de financement des collectivités publiques. Le scandale est venu du fait qu'il ont trompé la confiance des collectivités territoriales, comme le conseil général du 93. Le gouvernement français met en place un accompagnement financier pour limiter les effets des emprunts toxiques sur les collectivités territoriales.

Le Président met au vote le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOpte le présent rapport à l'unanimité.

5) Mise en oeuvre d'un tarif supplémentaire au CLSH de FELLETIN pour une sortie au PAL

Mme Catherine MOULIN expose au conseil que le centre de loisirs de Felletin propose aux familles une sortie au parc Le Pal situé dans l'Allier. Il était habituel de demander aux familles une participation supplémentaire au prix de journée pour participer au financement de ce type de sortie exceptionnelle.

Il est ainsi proposé de fixer le montant de cette participation supplémentaire à 10 € par enfant pour la journée, en surplus du prix habituel pour une journée et un repas au CLSH.

Pour plus de réactivité, il est proposé au conseil de bien vouloir déléguer la fixation de tarif pour des sorties ponctuelles de ce type au bureau de la communauté.

M. Mathieu CHARVILLAT demande quel est le montant habituel.

Mme MOULIN répond que ce montant était de 10€.

M. MOINE propose de donner délégation au bureau communautaire pour ne pas reprendre régulièrement des délibérations qui alourdissent l'ordre du jour du conseil.

► DEBAT ET VOTE

Le Président met au vote le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOpte le présent rapport à l'unanimité.

6) Attributions de subventions

Mme Isabelle GRAND propose aux délégués de commencer par le règlement intérieur pour les subventions aux associations, validé par le bureau communautaire. Elle donne lecture du document.

Mme COLLETTE demande pourquoi il n'y a pas de hiérarchie dans les critères, et pourquoi le 1^{er} critère – le caractère intercommunal - n'est-il pas obligatoire.

Mme GRAND indique qu'une hiérarchisation n'a pas été retenue, mais elle est d'accord pour que le 1^{er} critère soit obligatoire.

Mme Nicole DECHEZLEPRETRE pense qu'un gros évènement sur une commune ne serait donc plus éligible

M. MOINE pense qu'il est plus logique qu'on propose un cadre, quitte à en sortir, une règle commune, pour ne pas être dans le fait du prince.

Mme COLLETTE affirme qu'il n'y a pas de critère, puisqu'on ne peut pas l'évaluer.

M. Michel DIAS demande à quel niveau il y a un « caractère unique et sans équivalence ».

M. MOINE répond que c'est à la commission de l'apprécier.

M. DIAS pose le cas d'une subvention demandée à la comcom et à une commune : certaines communes pensent que c'est un problème.

M. MOINE indique qu'en effet, quand c'est intercommunal, ce n'est plus communal ! Mais il faut laisser le libre choix aux communes. En effet, une partie de l'activité d'une association peut-être communale, et une autre partie intercommunale.

M. COLLIN souligne que dans le dossier il y aura une trace des subventions demandées, donc la commune le verra, et pourra décider de verser une aide.

M. MOINE souhaite ne pas empêcher les communes de faire quoi que ce soit.

Mme MOULIN relève que parfois on demande aux associations d'avoir plusieurs participations, communales ou intercommunales, par exemple le Parc. Il ne faudrait pas coincer leurs dossiers.

M. Thierry LETELLIER ajoute que l'on met des plafonds, et des associations vont donc voir leurs subventions diminuer. Des choses ne se feront plus. Il faut être pragmatique et ne pas sabrer nos associations.

M. MOINE pense que le fait d'avoir mis un plafond incite à aller chercher des subventions ailleurs aussi.

Mme NICOUX s'interroge sur le plafond de 3000€ seulement pour les évènements. Pour l'association Les Portes du Monde, la proposition va poser problème. Des évènements risquent de ne jamais voir le jour.

M. MOINE considère que dans ce cas précis il s'agit de fonctionnement et pas du financement d'un évènement, donc le plafond sera de 10 000€. Il souhaite conserver l'antériorité de cette subvention et la proposition faite par le bureau communautaire.

Quand il y a des cas qui sortent de l'ordinaire, cela doit être examiné au cas par cas. Le conseil peut faire une exception.

Mme NICOUX souhaite qu'il soit dit en une phrase que le conseil peut déroger au règlement.

M. MOINE remarque que 90% des cas entrent dans le règlement. Et l'article 5 permet de régler les cas particuliers avec des Conventions d'Objectifs et de Moyens. Au final, le conseil reste souverain.

Mme COLLETTE souhaite connaître la somme totale octroyée aux associations culturelles.

Mme GRAND indique que l'enveloppe est de 65 000€ pour la culture.

M. MOINE ajoute que le total proposé ce soir est de 38 000€.

Mme Pierrette LEGROS ne voit pas où il est indiqué l'obligation de fournir le budget et le bilan.

M. MOINE précise que cela est bien demandé dans le règlement et dans le dossier à remplir, qui est comparable à celui du Conseil Général. Les dossiers sont téléchargeables en ligne : on demande de fournir le bilan de l'année précédente et le prévisionnel.

M. Mathieu CHARVILLAT indique qu'il y a une coquille dans le texte à l'article 5 : il faut lire « son tableau financier ». Il pense que le règlement mériterait d'être plus détaillé et plus travaillé. Il reste des ambiguïtés et des zones de flou. Sur le fond le document est recevable.

Mme GRAND rappelle que c'est le 1^{er} règlement des demandes, il peut être perfectible et évolutif. Le plafond de 30% pour les événements est basé sur les montants attribués pour 2014, voilà pourquoi nous l'avons retenu. Toutes les demandes sauf 2 étaient en dessous de ce pourcentage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE le règlement à l'unanimité. 3 ABSTENTIONS.

Mme GRAND présente le tableau des propositions de la commission culture qui s'est réunie le 27/03.

Association des Amis de Joux : le montant demandé correspond à la totalité du budget. Rejet à l'unanimité.

Atelier International d'Artistes Plasticiens : 2000€ sous réserve du bilan. Mme Dominique SIMONEAU signale que le bilan a été fourni. Accord à l'unanimité à complétude du dossier.

Association Nuits Noires : 2000€ au total.
Adopté à l'unanimité.

Cadet Roussel : la commission propose 2500€. M. LETELLIER souligne que cette association travaille toute l'année, avec beaucoup de bénévolat, et œuvre notamment pour les ados. Le bureau proposait 2800€.
Adopté à l'unanimité : 2800€

Cantate en Fa : 200€
Adopté à l'unanimité.

Comité des fêtes de St-Frion : il y a convergence entre le bureau et la commission pour dire que ce n'est pas intercommunal.
Proposition de renvoyer vers la commune, à l'unanimité (2 ABSTENTIONS : PRIOURET + pouvoir). Finalement ajourné.

Compagnie Yvonne Septante : 3000€.

Adopté à l'unanimité. 2 ABSTENTIONS (VERNA, TERRADE)

Constance Social Club : la commission a estimé que le rassemblement du 1^{er} mai n'était pas éligible et qu'il y ait des efforts de communication. Mme GRAND souligne le caractère unique. 800€.

Adopté à l'unanimité.

Cordes et Compagnies : ajourné car dossier incomplet.

Adopté à l'unanimité.

Le Colbert : ajourné pour que le dossier soit présenté complet, via une Convention d'Objectif et de Moyens.

Adopté à l'unanimité.

Court-Circuit : la commission culture estime que ce n'est pas de son ressort. M. Philippe COLLIN confirme que la demande a été présentée à la commission déchets et sera présentée au prochain conseil.

Adopté à l'unanimité.

Emile a une Vache : siège à Royère de Vassivière. Il y a bien des actions sur Creuse Grand Sud. La proposition du bureau est de s'aligner sur la commune de Royère, soit 1000€.

Adopté à l'unanimité : 1000€. UNE ABSTENTION (VERNA)

Fée d'Hiver : Mme NICOUX demande s'il est mieux pour l'association de faire payer une prestation ou avoir une subvention. Le bureau et la commission sont d'accord pour 3000€.

Adopté à l'unanimité.

Interface : développement des activités estivales. Proposition de la commission : 6000€.

Adopté à l'unanimité.

La Bascule : 700€ proposés au total.

Adopté à l'unanimité. 2 ABSTENTIONS (WOILLEZ, SIMONEAU)

L'Art de Rien : proposition de renvoyer à la commune d'Aubusson (intérêt communal).

Adopté à l'unanimité.

Les Amis de l'orgue : 500€

Adopté à l'unanimité.

Les Portes du Monde : Mme GRAND indique que la commission a considéré que le festival était un évènement et donc proposé 3000€. M. MOINE propose le maintien à 10 000€ vu l'importance de la manifestation.

Adopté. 1 CONTRE (COLLETTE)

Libre Cours : 450€. M. CHARVILLAT demande si l'action ne se déroule qu'à Aubusson.

Adopté à l'unanimité.

Mille Notes : 2000€. Le bureau et la commission sont d'accord.

Adopté à l'unanimité : UNE ABSTENTION (VERNAT)

Passé à ton Voisin : rejet car le siège et les actions ne sont pas sur le territoire.

Adopté à l'unanimité.

Pays Sage : le bureau propose 5000€. M. MOINE indique que l'association connaît des difficultés financières et que ses demandes étaient assez modestes. Il propose de soutenir l'association à hauteur de 5000€ (3000 € selon le règlement et 2000€ exceptionnels), et demander qu'il y ait plus de manifestations sur notre territoire.
Adopté à l'unanimité.

Le Plaisir de Lire : 2500€ sous réserve du bilan.
Adopté à l'unanimité.

Pour la Salle des Fêtes de Faux la Montagne : 2700€ proposés par la commission.
Adopté à l'unanimité.

Quartier Rouge : Mme GRAND indique que l'hypothèse est une scène mobile et modulable. 2400€ : Adopté à l'unanimité.

TéléMillevaches : proposition d'ajournement de la commission. Une autre demande peut être faite.
Adopté à l'unanimité.

M. Denis PRIOURET demande de nouvelles explications sur la demande du comité des fêtes de St-Frion. Il se dit gêné qu'on rejette brutalement ce dossier. Les fêtes de la chapelle Fontfeyne sont régulières.

Mme GRAND répond qui s'agit de 2 concerts et un stage de chant. Cela semble d'intérêt communal. C'est une 1^{ère} demande et on a pas d'éléments suffisants dans le dossier.

M. LETELLIER pense que le projet est intéressant mais que l'année prochaine, les 26 comités des fêtes risquent de demander. Si on compare à la Salle des Fêtes de Faux, celle-ci a été un projet intercommunal, les gens viennent de partout sur 250 journées d'utilisation par an, ce n'est pas seulement les gens de Faux.

M. MOINE propose de revenir à un **ajournement** pour le comité des Fêtes de St-Frion.
Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie

M. Jean-François RUINAUD souhaite que soient validés dès maintenant les travaux de voirie 2015. En effet un budget de 750 000€ a été voté et les entreprises sont en ce moment en difficultés.

Il préconise d'attendre ce que fera le Conseil Général quand à l'arrêt de l'ATESAT.

Il propose d'embaucher 2 personnes sur la voirie. L'hypothèse de financer cela par une hausse de la fiscalité n'a pas été retenue.

Pour le matériel, évalué à 485 000€, il préconise de faire l'élagage, et d'amortir ces investissements sur 10 ans.

Il liste les travaux à réaliser, sur les communes de : Aubusson (desserte de la ZI du Mont, sur budget ZAE), St-Marc à Frongier/Aubusson (route de la Lune), St-Quentin, St-Frion, St-Pardoux, Ste-Feyre/Moutier-Rozeille, La Villetelle, Faux (Jalagnat), Gentioux, Croze pour 2016, St-Yrieix (le Maisounieux), St-Sulpice les Champs (Le Massigoux), St-Marc à Loubaud.

Le marché à bon de commande est plafonné à 500 000€, au-dessus il y avar un appel d'offres. Tout cela est en accord avec la commission voirie.

M. RUINAUD souhaite commencer très vite car le BTP souffre de la crise. Nous serons vigilants au niveau de la qualité et des prix.

M. MOINE souligne que l'engagement sur la compétence voirie est fort. Il faut conserver nos voiries en bon état.

M. PRIOURET demande si on s'interroge bien sur le fait d'embaucher et d'acheter du matériel par rapport au travail des entreprises.

M. RUINAUD répond qu'avec 100km de voirie et 2 personnes on avait donné satisfaction à tout le monde. Mais on a multiplié par 2 les km ! On ne peut plus satisfaire la demande.

Si on appelle une entreprise pour faire du « pointillé » (100m par ci par là) cela ne les arrange pas.

M. MOINE estime que l'élagage est un vrai enjeu pour la pérennité des chaussées et des voiries.

M. RUINAUD ajoute qu'avec notre matériel (petit tracteur, giro) on pourrait intervenir aussi sur les chemins de randonnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE le programme voirie à l'unanimité et la création de deux postes d'adjoints techniques de 2^e classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Président de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud,

**Michel MOINE
Maire d'Aubusson**